



# Fiche pratique

## Absence pour grève

**!febox**  
DES SERVICES RH  
EN DIRECT



## Objectif

Ce document a pour objet de vous accompagner dans la déclaration d'une absence pour mouvement de grève dans l'outil de gestion des temps et de vous informer des impacts liés à cette absence.

## Le cadre légal

Le droit de grève est reconnu à tout collaborateur dans l'entreprise à partir du moment où le mouvement est **collectif, concerté et basé sur des revendications professionnelles.**

On entend par grève une **cessation totale du travail**, quelle que soit la durée (débrayage d'une heure, grève sur un ou plusieurs jours,...). Le collaborateur ne peut donc pas exercer son travail de manière **partielle ou ralentie.**



## Dans la pratique ...

Le collaborateur gréviste doit **signaler** à l'employeur sa participation à un mouvement de grève, sans que cette information ne soit nécessairement préalable à l'absence.

Un collaborateur gréviste ne peut pas empêcher d'autres salariés de travailler si ceux-ci ne souhaitent pas faire grève.

La grève **suspend provisoirement le contrat de travail**. La période de grève n'est pas assimilée à du temps de travail effectif.

Les heures perdues pour participation à un mouvement de grève ne peuvent pas être récupérées par le collaborateur.

Le collaborateur gréviste reste **assuré social**. A ce titre, pour le calcul des indemnités journalières de maladie, le salaire de la période de référence comprend le salaire fictif et reconstitué que le gréviste aurait perçu s'il avait travaillé.



## **Comment déclarer son absence pour mouvement de grève dans l'outil de gestion des temps ?**

**Cas pratique 1 : absence en heures**

**Cas pratique 2 : absence à la demi-journée**

**Cas pratique 3 : absence à la journée**

# Cas pratique 1

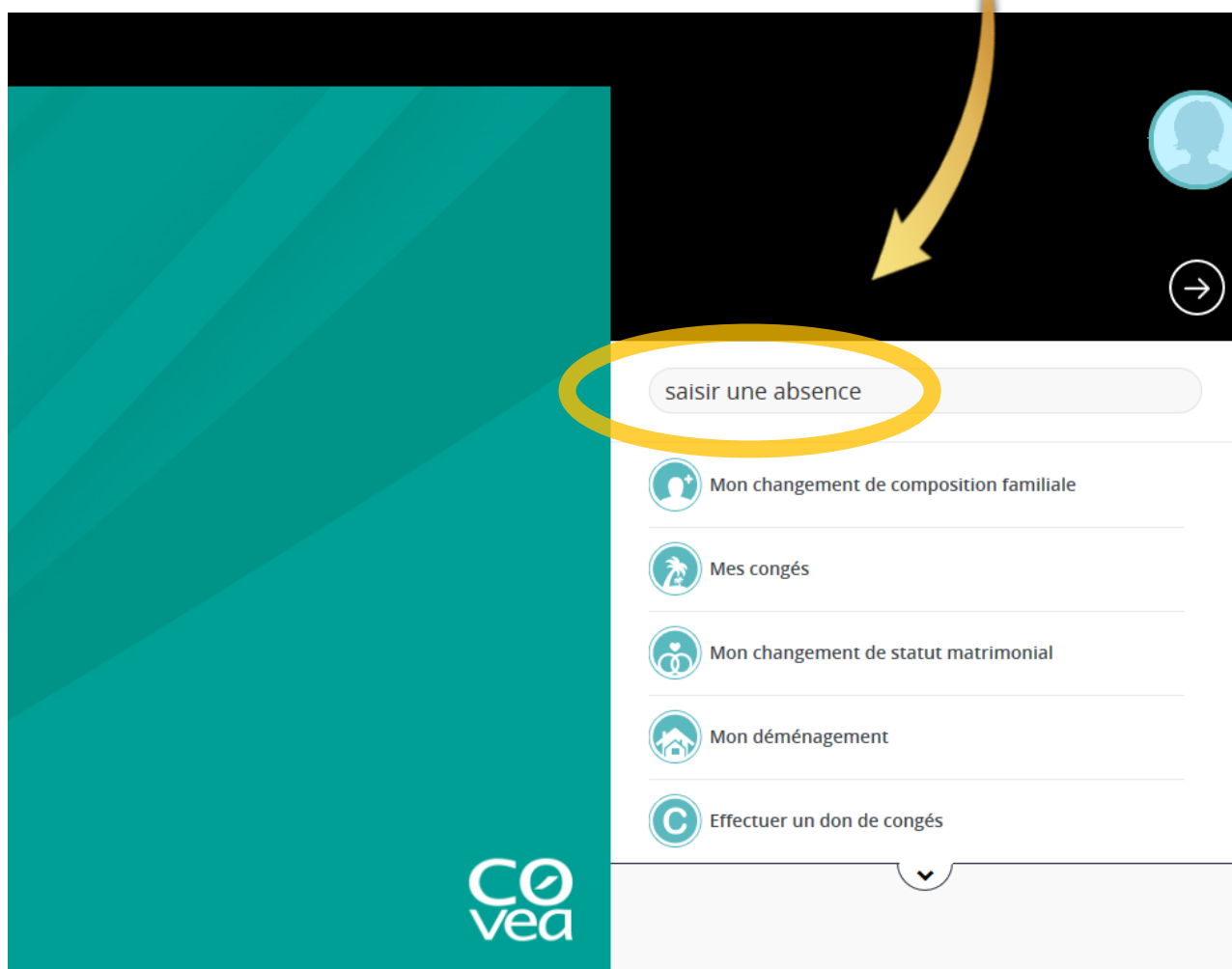
## Déclarer une absence pour grève en heures



*Exemple : un collaborateur fait grève de 8h00 à 10h30 le lundi 01/04/2019. Il reprend donc son poste à 10h30.*

1

Dans le moteur de recherche LIFEBox, taper et sélectionner « Saisir une absence »



# Cas pratique 1

## Déclarer une absence pour grève en heures



2 Dans le menu déroulant, sélectionner « Absences diverses »

Choix de la famille d'absence

Absences diverses

Liste des motifs

Demande	
<input type="radio"/> Visite prénatale (J)	<input type="radio"/> Visite prénatale (D)
<input type="radio"/> Réduction horaire maternité (D)	<input type="radio"/> Recherche logement
<input type="radio"/> Recherche emploi	<input type="radio"/> Grève (J)
<input checked="" type="radio"/> Grève (D)	<input type="radio"/> Absence Elus locaux (J)
<input type="radio"/> Absence Elus locaux (D)	<input type="radio"/> Absence prud'homme (J)
<input type="radio"/> Absence prud'homme (D)	<input type="radio"/> Représentant organisme (J)
<input type="radio"/> Représentant organisme (D)	<input type="radio"/> Révision Examen (J)
<input type="radio"/> Révision Examen (D)	<input type="radio"/> Passage Examen (J)
<input type="radio"/> Passage Examen (D)	<input type="radio"/> Conseiller du salarié (J)
<input type="radio"/> Conseiller du salarié (D)	

3 Cliquer sur Grève (D)

4 Remplir la date, heure de début et heure de fin de l'absence pour grève

Date ★ 01/04/2019

Heure début ★ 08:00

Heure fin ★ 10:30

Commentaire

Format Date : jmmaa ou jjmmaaaa ou jj/mm/aaaa

Format Heure : hhmm ou hh:mm

5 puis valider la saisie

Valider

# Cas pratique 2

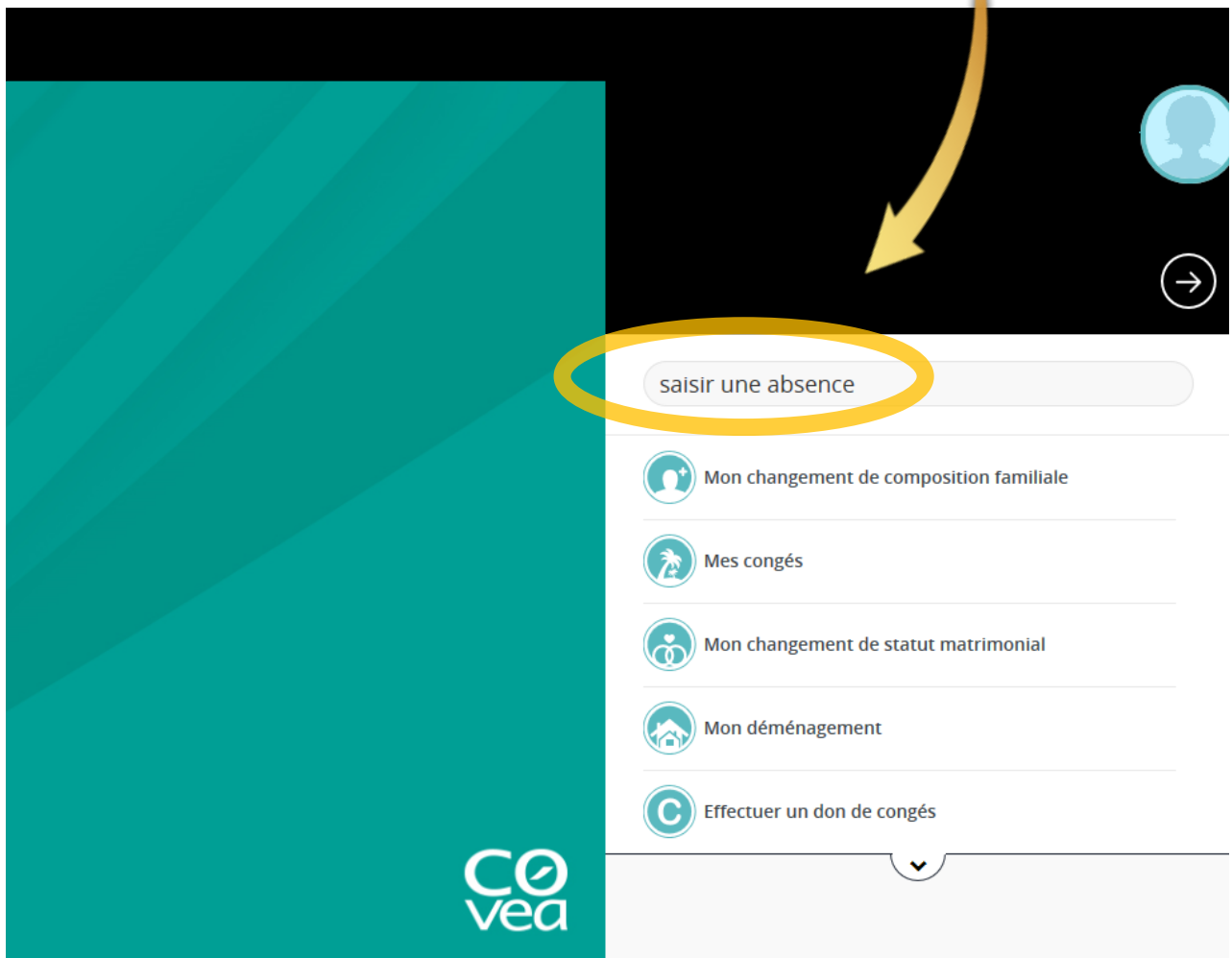
## Déclarer une absence pour grève en demi journée



*Exemple : un collaborateur fait grève le lundi 01/04/2019 uniquement le matin. Il reprend donc son poste le lundi après-midi.*

1

Dans le moteur de recherche LIFEBox, taper et sélectionner « Saisir une absence »



# Cas pratique 2

## Déclarer une absence pour grève en demi journée



2 Dans le menu déroulant, sélectionner « Absences diverses »

Choix de la famille d'absence  
Absences diverses

Liste des motifs

Demande	
<input type="radio"/> Visite prénatale (J)	<input type="radio"/> Visite prénatale (D)
<input type="radio"/> Réduction horaire maternité (D)	<input type="radio"/> Recherche logement
<input type="radio"/> Recherche emploi	<input checked="" type="radio"/> Grève (J) J)
<input checked="" type="radio"/> Grève (D)	<input type="radio"/> Absence prud'homme (J)
<input type="radio"/> Absence Elus locaux (D)	<input type="radio"/> Représentant organisme (J)
<input type="radio"/> Absence prud'homme (D)	<input type="radio"/> Révision Examen (J)
<input type="radio"/> Représentant organisme (D)	<input type="radio"/> Passage Examen (J)
<input type="radio"/> Révision Examen (D)	<input type="radio"/> Conseiller du salarié (J)
<input type="radio"/> Passage Examen (D)	
<input type="radio"/> Conseiller du salarié (D)	

3 Cliquez sur Grève (J)

Premier jour ★ 01/04/2019 [calendar icon] [Matin] [v]

Dernier jour 01/04/2019 [calendar icon] [Matin] [v]

Commentaire

Format Date : jjmmaa ou jjmmaaaa ou jj/mm/aaaa

Jour  
Matin  
Après-midi

4 Remplir la date, et sélectionner « matin » (pour déclarer l'absence uniquement le matin)

Valider

5 puis valider la saisie



# Cas pratique 3

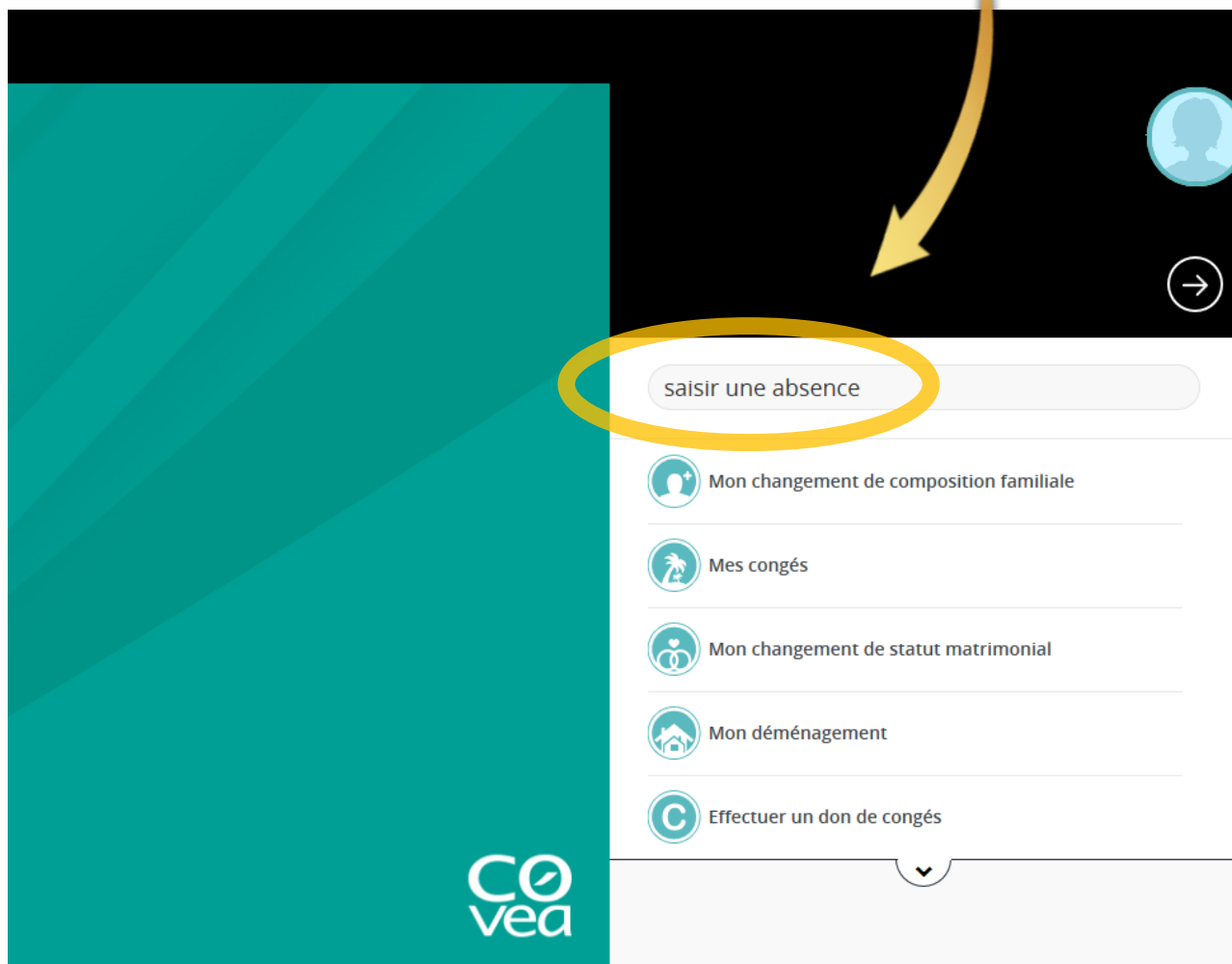
## Déclarer une absence pour grève en jours



*Exemple : un collaborateur fait grève du lundi 01/04/2019 jusqu'au mercredi 03/04/2019 matin inclus. Il reprend donc son poste le mercredi après-midi.*

1

Dans le moteur de recherche LIFEBox, taper et sélectionner « Saisir une absence »



# Cas pratique 3

## Déclarer une absence pour grève en jours



2 Dans le menu déroulant, sélectionner « Absences diverses »

Choix de la famille d'absence  
Absences diverses

Liste des motifs

Demande

- Visite prénatale (J)
- Réduction horaire maternité (D)
- Recherche emploi
- Grève (D)
- Absence Elus locaux (D)
- Absence prud'homme (D)
- Représentant organisme (D)
- Révision Examen (D)
- Passage Examen (D)
- Conseiller du salarié (D)

- Visite prénatale (D)
- Recherche logement
- Grève (J)
- Absence prud'homme (J)
- Représentant organisme (J)
- Révision Examen (J)
- Passage Examen (J)
- Conseiller du salarié (J)

3 Cliquer sur Grève (J)

Premier jour ★ 01/04/2019 Jour

Dernier jour 03/04/2019 Matin

Commentaire

Format Date : jjmmaa ou jjmmaaaa ou jj/mm/aaaa

Jour  
Matin  
Après-midi

4 Remplir la date de début, et sélectionner « jour » (indique le jour entier)  
Remplir la date de fin et sélectionner « matin » (pour déclarer que la matinée)

Valider

5 puis valider la saisie

# L'absence pour participation à un mouvement de grève



## Les impacts en terme de rémunération

Diminution de la rémunération exactement proportionnelle à la durée de la grève

### ❑ Pour les collaborateurs à l'horaire

Déduction **en heures** à hauteur de la durée réelle de l'absence

$$\frac{\text{Nombre d'heures d'absence}}{\text{Nombre moyen d'heures mensuelles}} \times \text{ salaire mensuel lissé } *$$

*(151h67 pour un temps plein)*

### ❑ Pour les collaborateurs au forfait jour

Déduction de l'absence soit **à l'heure**

$$\frac{\text{Nombre d'heures d'absence}}{\text{Nombre moyen d'heures mensuelles}} \times \text{ salaire mensuel lissé } *$$

*(151h67 pour un temps plein)*

Déduction de l'absence soit **à la demi-journée** ou **à la journée**

$$\frac{\text{Salaire mensuel de base}^{**} \times \text{ nb jours de grève (1) ou } \frac{1}{2} \text{ journée (0,5)}}{\text{Nombre moyen de jours mensuels}}$$

*(21,67 jours pour un temps plein)*

\* *Salaire mensuel lissé = salaire base + prime d'expérience*

\*\* *Salaire mensuel de base = hors 13<sup>ème</sup> mois et prime de vacances*



## Autres impacts

- Impact sur le **calcul de la durée des congés** quels qu'ils soient (congés payés, JATT, jours de repos)
- Toute absence pour grève diminuera d'autant le **salaire brut de référence** servant au calcul de l'intéressement et de la participation

## Matérialisation sur le bulletin de paie

L'absence pour « exercice du droit de grève » ne peut pas être mentionnée comme telle.

Elle sera annotée **en haut du bulletin de salaire** sous la rubrique

« Retenue abs non payées heures »

ou « Retenue abs non payées jours »

